

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le huit octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON.

Excusé : Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ (pouvoir à Mme ALMENDRA), Serge REGOURD, Pierre CROS.

Convocation du 1er octobre 2021.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 10 septembre 2021 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Demande achat de parcelles :

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une proposition d'achat des parcelles E 505 et 506, situées chemin de Saint-Cambraire. La personne souhaite y installer un habitat léger et mobile, type Tiny House.

Après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable à la vente de ces terrains, situés en zone inondable et éloignés du village.

III-Location pylône Towercast :

La société Towercast possède un pylône de télécommunications sur un terrain communal à Lez et verse à la commune un loyer annuel d'environ 1 500 €.

La société Valocôme propose de reprendre le contrat de location avec une augmentation significative du loyer. M. MERCADIER a transmis ce dossier à M. REGOURD pour une étude détaillée.

IV-Chemin de St Cambraire :

L'Agence de l'Eau demande une copie de la totalité du dossier avant de se prononcer. M. REGOURD étudie le dossier et donnera son avis prochainement.

M. MERCADIER considère qu'il n'y a pas de mur de soutènement du chemin, avant c'était un talus et c'est le propriétaire de la passe à poissons qui a construit le mur.

V-Rapport QRG Assainissement 2020 :

M. le Maire informe l'assemblée :

-la station d'épuration fonctionne assez bien

-l'épandage agricole des boues est interdit pendant la pandémie, des camions viennent les chercher pour qu'elles soient traitées à Montauban, ce qui induit une augmentation des dépenses...

VI-Suivi du projet boulangerie :

La signature des sous-seings est prévue la semaine prochaine.

Des responsables de la Poste viennent jeudi 14 octobre à Laguépie, l'agence postale serait transférée dans l'ancien local du crédit agricole.

M. le Maire sollicite l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

VII-Questions diverses :

VII-1-Salon du livre :

Mme D'AVIGNON rappelle que la commune organise chaque année un salon du livre avec l'association Les Amis de Laguépie qui prend en charge la gestion de cette manifestation.

Elle présente 2 devis d'un montant total de 945 € TTC pour faire venir 2 conteuses.

M. le Maire souhaite dynamiser ce salon du livre. M. MERCADIER propose de faire connaître l'existence de cette manifestation, par exemple par des articles dans la presse.

A ce propos, M. le Maire signale que la commune va organiser la foire à la châtaigne du 31 octobre et c'est M. MERCADIER qui est chargé de la relation presse et radio.

VII-2-Divers :

-M. MERCADIER informe l'assemblée de la demande d'occupation temporaire du domaine public présentée par M. Degoul, qui doit refaire la toiture du bâtiment de l'ancien vétérinaire, route de Varen. Il souhaite stationner une grue sur le parking en face qui sert de zone de retournement pour les camions, le passage des charges se ferait au-dessus de la route départementale. Il est à noter que 3 fils électriques passent à cet endroit-là, ce qui pourrait poser un problème de sécurité.

-M. MERCADIER propose de mettre des palox en plastique en haut du cimetière pour jeter les fleurs et autres déchets à Toussaint lors du nettoyage des tombes par les familles.

-M. CASTELNAU souhaite mettre en place un plan d'action de valorisation des déchets des agriculteurs pour 90 €. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Départ de M. MERCADIER à 22 heures 30.

VII-3-Pavillon bleu :

Mme PHILIPPE et M. MAGES ont assisté à l'atelier Pavillon bleu à Valras-Plage.

La région Occitanie est très dynamique, plus d'une vingtaine de dossiers présentés, beaucoup de nouveaux critères sont pris en compte, pas seulement sur la plage mais aussi dans le village : gestion des ordures ménagères, collecte sélective, lutte contre la pollution plastique, interdiction des produits phytosanitaires dans les stades et cimetières, gestion des mégots...

Le dossier est à déposer avant le 26 novembre.

VII-4-Fête de la châtaigne :

M. le Maire rappelle le rôle de chacun : pass sanitaire contrôlé par les pompiers, grillée de châtaignes sous la responsabilité de M. Daniéle, bar et emplacements des forains gérés par M. MARRE, communication prise en charge par M. MERCADIER...

Séance levée à 23 heures 36.